

## **Missions du GIS-IReSP et de l'EHESP concernant la recherche et la formation en Santé Publique**

### **Une situation évolutive**

La recherche et la formation en Santé Publique ont deux caractéristiques principales : (i) elles sont **pluridisciplinaires**, ayant recours conjointement à un ensemble de méthodologies variées, qui incluent la biostatistique, l'épidémiologie, la démographie, la sociologie, la psychologie, l'économie, la géographie, l'anthropologie, la politologie, les sciences de la gestion, etc.... (ii) ces disciplines sont le plus souvent utilisées au niveau de la **population** ou d'échantillons en comparant des groupes de personnes, dans une démarche déductive; (iii) elles se situent à **l'interface** entre la production de connaissances nouvelles et l'action. De ce positionnement découle le fait qu'elles reposent sur la collaboration d'**acteurs multiples**.

La **recherche en Santé Publique** est principalement réalisée, en France, dans les EPST (Inserm, IRD, INRA, CNRS, INED, Institut Pasteur, etc.) et certains Grands Etablissements et Grandes Ecoles (EHESS, CNAM, Sciences Po, Mines, X, ...). Des efforts de coordination ont été effectués depuis deux années environ, dans le double but d'aboutir à une répartition rationnelle des tâches (et donc de l'utilisation des crédits disponibles) et de permettre la mise en place d'une coopération adéquate avec les administrations centrales (DGS et DREES-MiRe, DGRI, etc.), les agences sanitaires concernées (InVS, HAS, AFSSAPS, INPES, AFSSA, AFSSET, Agence de la Biomédecine, etc.) et les caisses d'assurance maladie (CNAMTS, RSI, CNSA, etc.). Ceci a donné naissance à l'Institut Virtuel de Recherche en Santé Publique (IVRSP), transformé en décembre 2006 en **GIS Institut de Recherche en Santé Publique** (GIS-IReSP), dont les objectifs sont :

- De contribuer à la définition d'une politique scientifique de recherche en santé publique en cohérence avec les contextes européen et international ;
- De favoriser l'utilisation d'outils collectifs ou transversaux ;
- De mettre en œuvre des activités d'aide à la décision et d'expertise en matière de santé publique ;
- De mettre en œuvre toute action de communication visant à valoriser les activités de recherche en santé publique.

Par ailleurs, la loi de Santé Publique du 9 août 2004, et le décret en Conseil d'Etat, signé par le Président de la République le 7 décembre 2006 porte création de **l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique** (EHESP), Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au statut de grand établissement, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et dont les missions sont :

- D'assurer la formation des personnels de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux, ou médico-sociaux ;
- D'assurer un enseignement supérieur en Santé Publique et à cette fin d'animer un réseau national favorisant la mise en commun des ressources et des activités des différents organismes publics et privés compétents ;
- De contribuer aux activités de recherche en Santé Publique ;
- De développer des relations internationales, notamment par des échanges avec les établissements dispensant des enseignements comparables ;

L'ensemble de ce dispositif, associé à des initiatives propres à chaque organisme (création d'un Département de la Recherche en Santé Publique à l'Inserm par exemple) ou plus locales et plus anciennes (Institut de Santé Publique et Développement à l'Université de Bordeaux II, GIS Santé Publique Paris Sud, Ecoles doctorales ED 393 et 420, etc.), démontrent la vitalité de ce domaine d'enseignement, de recherche et d'expertise et la forte demande institutionnelle et sociale qui existent. Il est important d'assurer une bonne cohérence entre ces différentes composantes.

#### **Proposition d'un schéma d'organisation**

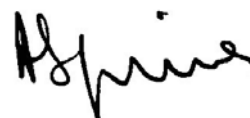
*L'EHESP sera un opérateur de la formation et de la recherche en Santé Publique.* Elle permettra une accréditation professionnelle et universitaire des professionnels de la santé, elle coordonnera différents pôles universitaires, régionaux et/ou interrégionaux, et elle œuvrera à l'émergence d'enseignements coordonnés et d'unités propres et/ou mixtes de recherche en Santé Publique associant universités et organismes, selon ses propres axes de recherche.

*Le GIS-IReSP sera une agence d'objectifs et de moyens pour la recherche en Santé Publique.* Il permettra de définir avec ses partenaires des priorités nationales dans le domaine, il en recherchera les financements, assurera leur évaluation, favorisera leur réalisation et leur valorisation (appels à projets avec suivi des actions, mise en commun d'outils et de données, actions de communication).

L'EHESP et le GIS-IReSP agiront en concertation étroite l'un avec l'autre, en associant les chercheurs et enseignants chercheurs concernés.



Antoine Flahault  
EHESP



Alfred Spira  
IReSP